

Cerny Mag'

Environnement



Merci aux agents du service technique.

Comme indiqué dans le journal précédent les agents ne ménagent pas leur peine pour embellir et fleurir les espaces verts de la commune : bande paysagère devant le groupe scolaire, abords de l'église, massifs (place Carnot...), entretien du parc de la mairie....

Mais leur temps n'est pas extensible : Cerny ne peut se permettre d'avoir un ou deux agents dédiés à temps plein aux espaces verts . Les agents doivent mener de front l'entretien et le fleurissement des espaces verts mais aussi répondre à de nombreuses missions diverses : l'installation et retrait des panneaux électoraux, entretien des bâtiments communaux, mise en place de barnums et transport du matériel nécessaire pour les moments festifs auxquels nous sommes attachés (fête de la musique, meeting aérien, gala de danse...), répondre aux multiples demandes des associations....

Ils ne peuvent évidemment pas tout faire c'est pourquoi nous demandons à chacun, et comme il se doit également, de désherber le trottoir au devant de son habitation, et ce, uniquement par binage ou arrachage (arrêté de 2018). Nous comptons sur les cernois pour participer de l'embellissement de notre commune. Les agents le méritent, c'est un travail d'équipe !



Ru de Cerny

Le SIARCE est intervenu, accompagné par des agents de la mairie, les 23 et 24 juin pour entretenir le ru de Cerny au niveau du parc de la mairie (débroussaillage des berges, extraction d'embâcle et/ou d'éléments pouvant gêner le libre écoulement du ru.....) Il interviendra dans les semaines à venir sur le déversoir présent sur le ru du haut. L'objectif est de rendre l'ouvrage manipulable afin de pouvoir adapter la hauteur de l'aménagement. C'est pourquoi, l'aménagement actuellement en place sera remplacé par un batardeau composé de planches en bois. Il y aura potentiellement un abaissement momentané du niveau de l'eau. Cette opération sera suivie afin d'ajuster la hauteur de l'ouvrage.



Une étude sur le ru de Cerny suivra afin de proposer des aménagements et des actions à mettre en place pour répondre aux problématiques actuelles .

Nous vous remercions de ne pas déplacer les pierres de la passe à poissons, et de ne pas créer de retenue d'eau au niveau du pont de la rue du Perret ce qui peut gêner l'écoulement du ru .

Nadine-Françoise Maugère

Conseillère municipale déléguée à l'environnement

La minute verte

Cerny et ses vergers

Notre commune a répondu positivement à la proposition du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français pour réaliser, cette année, l'inventaire de notre patrimoine fruitier.



Pour ce faire, **Monsieur Sylvain DROCOURT**, spécialiste des arbres fruitiers, sera amené à parcourir l'ensemble de notre commune entre le 15 août 2022 et le 15 novembre 2022 afin de faire l'inventaire des vergers visibles depuis l'espace public.



Les objectifs de cet inventaire :

Le patrimoine fruitier du Gâtinais constitue un **patrimoine vivant unique** qui disparaît lentement et qu'il est nécessaire aujourd'hui d'identifier et de valoriser.

Cet inventaire permet de donner un aperçu de ce qu'il reste de ce patrimoine et de retrouver des variétés locales et anciennes.

Cette étude concerne **LES ARBRES FRUITIERS AINSI QUE LA VIGNE.**

Si vous désirez apporter votre concours à cet inventaire en nous apportant des renseignements sur les arbres que vous possédez ou sur l'histoire du village en lien avec les fruitiers (cidre, anecdotes, recettes, souvenirs,), vous pouvez contacter :

- la mairie au 01 69 23 11 11

- ou Julie Maratrat du Parc Naturel Régional au 01 64 98 23 27.

La restitution du travail effectué vous sera présentée en 2023 dans notre bulletin municipal.

Vous remerciant par avance, pour l'intérêt de notre village, de votre collaboration à cette étude et à l'accueil que vous réserverez à Monsieur DROCOURT.



Sylvain DROCOURT
Pomologue

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire

Social : Prévention fortes chaleurs

Pour tous et particulièrement pour la personne âgée, la femme enceinte, le bébé ou la personne en situation de handicap, il est nécessaire de :

- Boire régulièrement de l'eau, mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante, éviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches.

Le recensement des personnes à risque

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de plus de 65 ans,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes adultes handicapées.

En cas de déclenchement du seuil d'alerte canicule de niveau 3, ces personnes seront contactées tous les jours par un élu ou les agents du service administratif communal.

Le formulaire d'inscription au plan canicule et grand froid est téléchargeable sur cerny.fr ou disponible en mairie.

